

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre Hebdo est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

A diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE :

- **Edito par Monsieur le directeur académique**
- **Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne**
- **Fonctionnement de l'école**
 - ✓ Adaptation de la posture Vigipirate « hiver 2021 – printemps 2022 »
- **Gestion des personnels**
 - ✓ Mise en disponibilité des enseignants du 1^{er} degré 2022-2023
 - ✓ Demande de congé parental 2022-2023
 - ✓ Appel à candidatures de faisant fonction de personnel de direction adjoint
 - ✓ « Préau », la plateforme de prestations culturelles, sportives, touristiques et de loisirs
- **Pédagogie et partenariat**
 - ✓ Défis langues en occitan
 - ✓ 8^{ème} édition du défi langue anglais-espagnol (suite)
 - ✓ « La petite séquence du froid »
 - ✓ Concours « Non au harcèlement » 2022
 - ✓ Agrément des « Eclaireuses et Eclaireurs de France »

 [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre hebdo](#)

Edito par Monsieur le Directeur académique

Mesdames et messieurs les directeurs, mesdames et messieurs les enseignants,

Votre investissement au quotidien, malgré un contexte sanitaire compliqué, a permis d'assurer la continuité pédagogique dans les écoles de Haute-Garonne.

Je vous remercie chaleureusement pour votre engagement et vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, reposantes et joyeuses auprès des personnes qui vous sont chères.

Bien sincèrement.

Mathieu SIEYE

Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne

Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Le protocole sanitaire **de niveau 3** s'applique à l'ensemble des départements.

- Le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire dans les espaces clos et en extérieur.
- La limitation du brassage entre les classes s'impose. Les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres classes.
- Le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration.
- Seules les activités sportives de basse intensité, compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation, sont autorisées en intérieur.

⇒ **FAQ**

Protocole de contact-tracing

- Après un cas confirmé, poursuite des apprentissages en présentiel pour les élèves testés négatifs
- Apprentissages à distance pour les élèves testés positifs et isolement pendant 10 jours avant retour en classe
- Les familles sont invitées à réaliser un nouveau dépistage au bout de 7 jours
- L'apparition de trois cas confirmés parmi les élèves conduit à la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours

⇒ **Courrier information aux responsables légaux**

⇒ **Courrier information représentants légaux - cluster**

Pendant les vacances, l'ARS assurera le contact-tracing. Pour signaler un cas positif lundi 20 et mardi 21 décembre il faudra envoyer un courriel à ia31@ac-toulouse.fr

Campagne de tests salivaires

Les campagnes de tests salivaires se poursuivent.

Afin d'être plus réactif quand un dépistage est décidé sur une école, il est conseillé, de faire renseigner la **fiche autorisation parentale** par les parents d'élèves acceptant les tests, dès la rentrée de janvier. Elle sera valable toute l'année scolaire. Dès qu'une école a recueilli ces fiches, elle le signale par mail à test@ac-toulouse.fr, des médiateurs viendront les vérifier.

Vaccination

La vaccination des enfants de 5 - 11ans avec facteurs de risque commence dès maintenant. La troisième dose est possible pour toutes les personnes étant à 5 mois de la 2eme injection de vaccin.

Fonctionnement de l'école

- **Adaptation de la posture Vigipirate « hiver 2021 – printemps 2022 »**

La nouvelle posture Vigipirate « hiver 2021 – printemps 2022 » sera active à compter du **15 décembre 2021** et maintiendra l'ensemble du territoire national au niveau « **sécurité renforcée – risque attentat** »

⇒ [Le courrier](#)

⇒ [Les logogrammes de chaque niveau Vigipirate](#)

Gestion des personnels

- **Mise en disponibilité des enseignants du 1^{er} degré 2022-2023**

⇒ [La circulaire](#)

Demande de mise en disponibilité :

Demande à adresser à l'IEN de circonscription pour le **mercredi 31 mars 2022 au plus tard** accompagnée éventuellement des pièces justificatives

Les disponibilités pour convenances personnelles devront être accompagnés d'une lettre motivant la demande.

Demande de renouvellement :

Demande à adresser directement à la DPE5 **avant le lundi 31 mai 2022**

Les disponibilités pour convenances personnelles devront être accompagnés d'une lettre motivant la demande.

⇒ [Annexe 1 : formulaire de demande de disponibilité 1^{ère} demande et renouvellement](#)

Demande de réintégration après disponibilité

Demande à adresser directement à la DPE5 **avant le mercredi 31 mars 2022**

La réintégration sera prononcée sous réserve de la production du certificat médical d'aptitude aux fonctions établi par un médecin agréé.

⇒ [Annexe 2 : demande de réintégration](#)

⇒ [Annexe 3 : certificat d'aptitude aux fonctions](#)

- **Demande de congé parental 2022-2023**

La demande de congé doit être présentée sur demande écrite **au moins 2 mois avant le début du congé.**

La demande de renouvellement doit être présentée **au moins 2 mois avant l'expiration de la période en cours**, sous peine de cessation de plein droit du bénéfice du congé parental

- ⇒ [La circulaire](#)
- ⇒ [Le formulaire de demande \(demande initiale/prolongation\)](#)

- **Appel à candidatures de faisant fonction de personnel de direction adjoint**

Un appel à candidature est lancé en direction des personnels d'enseignement, d'éducation et d'administration, titulaires depuis au moins 5 ans, pour assurer des intérimis sous le statut de faisant fonction de personnel de direction adjoint.

Le dossier à candidatures est à adresser, par courriel uniquement, dûment complété, accompagné d'un CV, aux deux adresses suivantes

- dpae1@ac-toulouse.fr
- assistant.da@ac-toulouse.fr

Précisez dans l'objet du courriel « candidature faisant fonction direction 2021 – 2022 » suivi de vos nom et prénom.

Dossier à transmettre **au plus tard le lundi 10 janvier 2022**

- ⇒ [La circulaire](#)
- ⇒ [Le dossier de candidature](#)

- **« Préau », la plateforme de prestations culturelles, sportives, touristiques et de loisirs**

Lors du Grenelle de l'éducation, l'engagement #5 « *bénéficiaire de nouveaux avantages sociaux* » a été pris par le ministre.

Cet engagement se concrétise grâce à l'ouverture de PRÉAU, dispositif mis en place par l'association du même nom.

PRÉAU vient en complément de l'action sociale interministérielle et ministérielle et répond à une ambition importante : il s'agit d'**offrir à des tarifs préférentiels de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives, touristiques et des avantages commerciaux destinés à tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, actifs et retraités.**

Ces prestations sont proposées via la [plateforme « Préau »](#)

Afin d'informer tous les collègues bénéficiaires de cette concrétisation du Grenelle de l'éducation destiné à améliorer la vie quotidienne de tous les personnels, vous pouvez utiliser un [flyer](#) et une [affiche](#) au sein de votre école ou établissement.

Pédagogie et partenariat

- **Défis langues en occitan**

Voici la première édition du Défis Langues en Occitan, cousin de celui que vous connaissez en Langues étrangères. Vous trouverez des activités ludiques pour faire acquérir à vos élèves des compétences du socle et du CECRL, orales ou/et écrites selon le contexte de votre classe. Les thèmes abordés vous permettront de découvrir la langue occitane ainsi que des éléments culturels, qui font sens dans notre Académie, car présents dans notre environnement proche. Ce Défi a pour objectifs de proposer des activités nouvelles et motivantes et de diversifier les entrées dans l'apprentissage de la langue concernée.

Cette année, 3 défis vous sont proposés. L'inscription se fait à réception de la première réponse de votre classe. (*Vous trouverez dans les documents fournis les adresses par département pour envoyer vos réponses ainsi que l'espace de dépôt.*) L'équipe académique est à vos côtés pour vous accompagner.

Le défi commence [ici](#)

- **8^{ème} édition du défi langues Anglais-Espagnol (suite)**

Les défis langues continuent ! Nous vous proposons des défis à partir d'activités manuelles pour cette fin d'année, possibilité de participer également à la rentrée !

RDV sur [Le site défi langue](#) (question 2).

Nous attendons vos retours avec enthousiasme ! ¡Felices fiestas a todos!
L'équipe LVE31

- **La petite séquence du froid**

Les conseillères pédagogiques départementales du **Groupe Arts et culture 31 et Groupe départemental Langue française** ainsi qu'une maîtresse formatrice, vous propose une séquence en écriture poétique et arts plastiques : « **La petite séquence du froid** » à partir d'un film d'animation, ce travail d'écriture vous permettra de terminer l'année ou de commencer la nouvelle.

Vous trouverez également sur le site [Arts et culture 31](#) et sur le site [Groupe départemental Langue française](#), « **la petite séquence de Noël** » pour les cycle 1 et « **la petite séquence de l'hiver** » pour le cycle 2 mises en lignes les années précédentes.



- **Concours « Non au harcèlement » 2022**

Le Prix « Non au Harcèlement » est organisé par le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports avec le soutien de la MAE.

Il a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement et le cyberharcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo.

Les projets et les annexes doivent être envoyées **au plus tard le 4 février 2022**, aux référents académiques harcèlement à l'adresse : concourssnah@ac-toulouse.fr

Les modalités de participation sont disponibles [ici](#)

- ⇒ [Le courrier](#)
- ⇒ [Les annexes](#)

- **Agrément des « Eclaireuses et Eclaireurs de France »**

L'association de scoutisme « Eclaireuses et Eclaireurs de France » agréée par le Ministère de l'Education Nationale est à même de vous proposer des intervention et prestations dans la prolongation de l'action de l'enseignement publique et de vos projets d'écoles.

- ⇒ [Le courrier](#)

Contact :

directeurshautegegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29 / 06 09 49 15 36